

L'auto-construction : une alternative pour accéder aux techniques du semis direct à moindre frais



Journée de démo terrain :
15 février 2017

Cette formation est faite pour vous si :

En Avril dernier, des producteurs ont autoconstruit un semoir de semis direct avec l'Atelier Paysan lors d'un stage organisé en avril dernier par Bio de Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette dernière journée vise à faire le bilan de l'outil et revenir sur les premiers tests et les éventuelles améliorations à apporter.

Intervenant : Dominique TRAULLE, ingénieur-formateur d'auto-construction à l'Atelier Paysan*.

* L'Atelier Paysan est une SCIC qui accompagne à la conception et au développement de machines innovantes pour l'agriculture bio.

Plus d'informations sur : www.latelierpaysan.org ; forum.latelierpaysan.org

Programme de la journée

Mercredi 15 février 2017 – 8h45 – 17h00

8h45 Accueil des participants

9h – 12h30

- Premier bilan de l'utilisation concrète de l'outil
- Démonstration de l'outil au champ
- Atelier collectif autour du réglage du semoir pour comprendre les différents effets possible au champ
- Analyse de sol et lien entre pratiques culturales et structure de sol

12h30-13h30

Pause déjeuner

13h30 – 17h00

- Partage des compétences autour des techniques de construction et pratiques culturales
- Extension de la démarche d'auto-adaptation ou de réglages aux autres outils et matériels de son exploitation
- Pérennisation du groupe pour continuer les échanges de pratiques et d'expérimentation autour du semoir SD

Informations pratiques

LIEU : La Roque d'Anthéron – Chez François Borel, les Roves de Jacourelle, Route de St Anne – 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

HORAIRES : 8h45 – 17h00 (pause déjeuner d'une heure)

REPAS : tiré du sac – Bio de PACA fournit les boissons chaudes

TARIFS :

- **Gratuit** pour les agriculteurs éligibles aux fonds VIVEA et les candidats à l'installation (fourniture obligatoire d'une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ou un CEPPP)
- **200 € /jour** pour les agriculteurs non éligibles aux fonds VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle OPCALIM, FAFSEA,...)

INSCRIPTION : Si vous n'avez pas participé aux 3 premiers jours de la formation en avril 2016, votre inscription ne sera effective qu'à réception de votre **bulletin d'inscription avec versement d'un chèque de 50 € d'arrhes**. Votre chèque ne sera encaissé qu'en cas d'absence de votre part, sans nous avoir prévenu, au plus tard 10 jours avant la date de la formation.

SERVICE DE REMPLACEMENT : vous pouvez vous faire remplacer lors de la formation elle-même ou dans les 3 mois qui suivent la formation. Contacter votre antenne départementale pour le Service de Remplacement sur : www.servicederemplacement.fr.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Mathieu Marguerie: 04 92 72 53 95 mathieu.marguerie@bio-provence.org



Bulletin d'inscription

L'auto-construction : une alternative pour accéder aux techniques du semis direct à moindre frais

Coupon-réponse à retourner, accompagné de votre règlement **avant le 8 février 2016**

soit par courrier à : Bio de PACA – 255 chemin de la Castelette – BP 21284 – 84911 Avignon Cedex 09,

soit par fax au : 04 90 84 03 33,

soit par mail : mathieu.marguerie@bio-provence.org

NOM Prénom : **Exploitation :**

Adresse :

Email :

Téléphone : **Date de naissance :**

Statut : J'ai participé aux premières journées de la formation d'avril 2016. Je n'envoie pas de chèque d'arrhes

Je suis éligible VIVEA (agriculteurs à jour des cotisations MSA) : je joins un chèque de 50 € d'arrhes

Je suis non éligible : je joins un chèque de 200 €

Je suis salarié : je joins un chèque de 200 € (prise en charge possible par OPCALIM ou FAFSEA)

Règlement : Merci d'adresser votre chèque d'arrhes (50 € pour les contributeurs VIVEA) ou de règlement (200€ pour les personnes non éligibles à VIVEA) à l'ordre de **Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

➔ Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription en retour

Plan d'accès à la Ferme de la Jacourelle

